

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2023-128

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20231114-CC\_2023\_128-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatorze novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 8 novembre 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	37
Présents	28
Votes	34

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET

**PROCURATIONS :**

Arnaud SAVOIE donne procuration à Magali BACLE  
Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC  
Jean-Luc BONNAFOUS donne procuration à François PINGON  
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID  
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN  
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Séverine SICHE-CHOL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marilyne SEON

**ACTION SOCIALE  
D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE**

\*\*\*\*\*

**Renouvellement de  
l'agrément du Lieu  
d'Accueil Enfants  
Parents (LAEP)  
Intercommunal  
"Planète Familles"  
pour une durée de  
5 ans avec la CAF  
du Rhône**

**Rapporteur** : Madame Françoise TRIBOLLET, Vice-Présidente déléguée aux Solidarités, à l'Autonomie et à la Famille

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 080/17 du Conseil Communautaire du 24 octobre 2017 portant approbation de la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P) intercommunal pour les 0-6 ans,

Vu la délibération n° 106/18 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018, renouvelant l'agrément du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Intercommunal pour une durée de 4 ans par la CAF du Rhône,

Vu la circulaire CNAF n° 2002-015 définissant les modalités de mise en œuvre d'un LAEP,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) liant l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 7 novembre 2023,

Un LAEP est un espace d'accueil pour les familles entièrement anonyme et gratuit. C'est un lieu ouvert et adapté aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs parents qui propose un accompagnement à la parentalité à travers le jeu et l'échange.



Ce lieu permet de :

- participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant
- apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle
- favoriser la relation enfants/parents et prévenir les ruptures de lien
- développer la rencontre mutuelle des parents et lutter contre leur isolement

La lettre circulaire publiée le 13 mai 2015 (LC n° 2015-011) précise que la participation du parent ou de l'adulte accompagnant l'enfant pendant toute la durée de l'accueil est basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité ou une participation modique.

Le LAEP Intercommunal a été ouvert le 30 janvier 2018 dans les locaux de la ludothèque intercommunale « Planet'Jeux du Pays Mornantais » située dans le pôle Simone Veil à Mornant. Depuis cette date, le LAEP, constitué d'une équipe de bénévoles et de professionnels, accueille les parents et enfants du territoire quatre matinées par semaine.

Lors du dernier Comité de pilotage du LAEP, en date du 26 septembre 2023, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et l'ensemble des partenaires réunis dans ce projet ont reconnu la constante augmentation de la fréquentation par les familles et la nécessité de poursuivre le fonctionnement de cette structure qui a fait la preuve de son utilité.

Le précédent agrément donné par la CAF du Rhône, qui avait été fixé pour une année dans l'attente du démarrage de la Convention Territoriale Globale (CTG), est arrivé à son terme. Il est nécessaire de le renouveler pour une durée de cinq années correspondant à la durée de la CTG avec la CAF du Rhône.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

Transmis en  
Préfecture le 17/11/23

Notifié ou publié  
le 17/11/23

Le Président

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours gracieux auprès  
du Président ou d'un  
recours en annulation  
devant le Tribunal  
Administratif de Lyon,  
184 rue Duguesclin 69003  
Lyon / www.telerecours.fr,  
dans un délai de 2 mois  
suivant sa publication*

**APPROUVE** le renouvellement de l'agrément du Lieu d'Accueil Enfants Parents intercommunal pour une durée de 5 années avec la CAF du Rhône,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégataire à signer toutes les pièces relatives à la validation, la diffusion et la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
Renaud PFEFFER